



Invesco Funds Series 2

Invesco Emerging Markets Bond Fund

1^{er} décembre 2009

Prospectus simplifié

Ce prospectus simplifié contient des informations clés sur le compartiment Invesco Emerging Markets Bond Fund (le « Fonds ») qui appartient à la gamme Invesco Funds Series 2, FCP à compartiments constitué par contrat de fiducie en Irlande le 2 septembre 1992 et agréé en tant qu'OPCVM le 1er novembre 1999 par l'Irish Financial Services Regulatory Authority (« l'autorité de réglementation des services financiers en Irlande »), conformément à la Réglementation des Communautés européennes (Organismes de placement collectif en valeurs mobilières) de 2003, telle qu'amendée. Les fonds suivants sont tous des compartiments de Invesco Funds Series 2 : Invesco Bond Fund, Invesco Emerging Markets Bond Fund, Invesco Gilt Fund et Invesco Global High Income Fund.

Avant de prendre une décision d'investissement, nous conseillons aux investisseurs potentiels de consulter la version complète du prospectus en vigueur relatif à la gamme Invesco, laquelle comprend les Annexes A, B1-B5 et C (le « Prospectus consolidé »).

Il énonce les droits et les obligations de l'investisseur, ainsi que le lien juridique avec le Fonds. Les termes et les expressions figurant dans le Prospectus consolidé ont la même signification dans le présent Prospectus simplifié, sauf mention contraire.

La devise de référence du Fonds est le dollar américain.

Objectif de gestion

Le Fonds se donne pour objectif de réaliser un rendement élevé et l'appréciation du capital à long terme en investissant dans des titres d'emprunt et instruments de crédit d'émetteurs situés dans les marchés des pays émergents.

Politique d'investissement

Le Gérant s'attachera à réaliser l'objectif d'investissement en se portant dans le cadre d'un portefeuille diversifié sur des titres d'emprunt et des instruments de crédit (qui sont des valeurs librement cessibles) permettant une diversification entre les grandes monnaies et diverses échéances, et constitué des types suivants de valeurs mobilières :

- (a) obligations et autres émissions obligataires, effets (qui sont des valeurs librement cessibles) et bons du Trésor émis par des États, des collectivités locales et des organismes publics ;
- (b) obligations, effets et autres émissions obligataires de sociétés, garantis ou non (y compris des titres convertibles ou échangeables en actions) ; et
- (c) titres d'emprunt émis par des organismes publics internationaux, comme la Banque européenne d'investissement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement ou tout autre organisme analogue présentant, de l'avis du Gérant et du Fiduciaire, une réputation équivalente.

Le portefeuille sera en principe essentiellement investi dans des titres d'emprunt dont des obligations « Brady », des obligations souveraines (p. ex. obligations multimarchés, euro-obligations) émis ou garantis par le gouvernement (y compris collectivités locales) de tout pays émergent à économie de marché. Toutefois, la pondération exacte de l'exposition du Fonds variera de temps à autre suivant l'opinion du Gérant concernant les perspectives et conditions prépondérantes des marchés.

Le Gérant peut également engager une exposition sur certains marchés émergents indirectement en achetant des obligations émises par les gouvernements de ces pays ou des émetteurs privés établis dans ces pays, mais qui sont cotées ou négociées sur des Marchés reconnus situés hors de ces pays.

Non seulement le Gérant peut investir directement dans des titres d'emprunt émis par les gouvernements, les collectivités locales et les organismes publics, mais il peut aussi chercher à acquérir une exposition à de tels titres d'emprunt en investissant jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des obligations structurées, y compris des obligations adossées à des prêts, des obligations adossées à des dépôts et des obligations adossées à un échange de rendement total. Le Gérant aura recours à ces obligations structurées lorsqu'il sera impossible ou peu intéressant d'investir directement dans des titres d'emprunt émis par les gouvernements, les collectivités locales et les organismes publics, par exemple en raison de restrictions sur les entrées de capitaux étrangers. Les obligations structurées auront habituellement des échéances inférieures à 2 ans. Elles seront librement transmissibles et ne pourront être acquises par voie d'emprunt.

Le Fonds peut également investir dans des titres d'emprunt émis par des gouvernements, des collectivités locales ou des organismes publics, ou encore des sociétés exerçant leurs activités dans des pays développés suivant l'opinion du Gérant concernant les perspectives et conditions prépondérantes des marchés. Le Fonds peut aussi investir dans des instruments dérivés, y compris les contrats d'échange sur défaut de crédit (à la fois en tant qu'acheteur et vendeur d'une protection), mais uniquement aux fins d'une gestion efficace du portefeuille.

Pour les objectifs du Fonds, le Gérant a défini les pays émergents comme tous les pays du monde autres que les membres de l'Union européenne, que le Gérant considère comme des pays développés, les Etats-Unis d'Amérique, le Canada, le Japon, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, la Suisse, Hong Kong et Singapour.

Afin d'éviter toute ambiguïté, la Russie figure dans la définition des pays émergents. Un investissement dans des titres d'emprunt, des instruments de crédit ou autres investissements autorisés d'un émetteur situé en Russie peut être coté sur un Marché reconnu en et hors de Russie. A la date du présent Prospectus simplifié, les Marchés reconnus situés en Russie sont : le Moscow Interbank Currency Exchange (le « MICEX ») et le RTS Stock Exchange. Cependant, Le Fonds n'investira dans le MICEX ou le RTS Stock Exchange qu'après que toutes les procédures appropriées aient été acceptées par le Fiduciaire. Il est prévu que l'investissement direct en Russie ne dépasse pas 15 % de la Valeur liquidative. Cependant, en fonction de l'avis du Gérant sur les perspectives et conditions de marché prédominantes et/ou sur la composition de tous indices de référence utiles par rapport à l'objectif d'investissement du Fonds, l'investissement direct en Russie peut être porté à 25 % de la Valeur liquidative ou à tout autre pourcentage supérieur à ce chiffre que le Gérant estimera approprié.

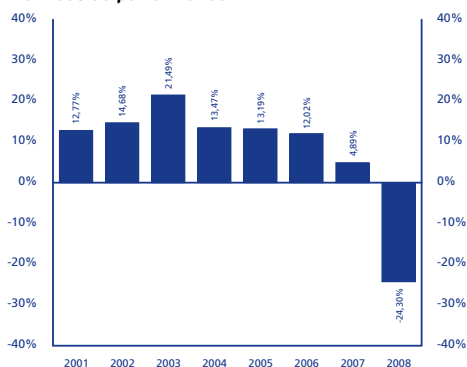
Profil de risque

La valeur des investissements et des revenus qui en découlent peut évoluer à la hausse comme à la baisse, ces évolutions pouvant être le résultat de fluctuations de change d'investissements présentant une exposition en devises. Les investisseurs risquent donc de ne pas récupérer l'intégralité du montant qu'ils ont initialement investi.

Les performances du Fonds peuvent souffrir des fluctuations des devises mondiales ou d'un redressement du dollar américain face à ces devises. La solvabilité des organisations avec lesquelles le Fonds investit ne saurait être garantie et les performances du Fonds peuvent souffrir de toute difficulté éventuelle. Le portefeuille du Fonds comporte dans une large proportion des obligations à rendement élevé, ce qui implique plus de risques pour le capital et le revenu des investisseurs que dans le cas d'un fonds investissant dans des obligations gouvernementales et des émissions de qualité investissement. Le revenu dégagé de l'investissement peut varier en raison d'accords fiscaux divergents et de fluctuations dans les conditions de marché. Dans la mesure où il s'agit d'un fonds investi dans les marchés émergents, les investisseurs doivent être prêts à accepter un risque plus élevé que s'il s'agissait d'un fonds disposant d'un mandat d'investissement plus large. Seule une proportion réduite du patrimoine doit être investie dans ce Fonds. Le Fonds peut également investir directement en Russie, ce qui implique un risque important pour le capital investi.

Le Prospectus consolidé contient une description plus détaillée des facteurs de risque propres au Fonds.

Données de performance



Rendement moyen cumulé :

	Fonds
3 dernières années	-2,46%
5 dernières années	3,85%

Données calculées en fin d'exercice
(A compter du 30 novembre 2009, la date de clôture de l'exercice est passée du 31 décembre au 30 novembre de chaque année)

Avis

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Source : Morningstar's Mid to Mid, non contribuable au 31/12/08 dans la devise du Fonds.

Les performances du Fonds font référence aux Parts de catégorie A. Les rendements sont calculés nets d'impôt et de frais mais les frais de souscription ou de rachat ne sont pas déduits.

Profil de l'investisseur type

Ce Fonds s'adresse aux investisseurs qui recherchent l'appréciation de leur capital et/ou un revenu élevé sur une période de 5 à 10 ans et qui sont prêts à accepter tout risque concernant leur investissement ainsi qu'une volatilité accrue de la valeur de leurs placements. Les investisseurs recherchent soit des fonds d'obligations privés à haut rendement, soit des fonds d'actions des principaux marchés développés (Monde, Royaume-Uni, Etats-Unis, Europe, Japon).

Politique de distribution

A l'exception des Parts A (EUR Hgd), C (EUR Hgd) et I, le revenu net du Fonds sera intégralement distribué en vue d'obtenir le statut de distributeur au Royaume-Uni. Le Gérant n'entend pas demander le « statut de Parts de distribution » pour les Parts A-MD. Les dates de distribution pour ce Fonds sont fixées aux 21 décembre et 21 juin de chaque année concernant les Parts A, B et C. Les distributions portant sur les Parts A-MD auront lieu le 21 de chaque mois.

Tous les revenus du Fonds, portant sur les Parts A, A-MD, B et C, après déduction des frais, seront en grande partie distribués aux Porteurs de ces catégories de Parts conformément à leur intérêt respectif. Si une quelconque catégorie de Parts est soumise à des frais de gestion inférieurs, les distributions relatives aux frais de gestion réduits seront cumulées et toutes les autres distributions seront imputées à l'achat de Parts de cette catégorie, sauf décision contraire des Porteurs de Parts. Toutes les distributions inférieures à 50 US\$ serviront automatiquement à l'achat de nouvelles Parts de la même catégorie.

La Catégorie de Parts A-MD sera une catégorie de Parts de distribution à taux fixe. Le Gérant entend distribuer un revenu à taux fixe au titre de cette catégorie de Parts. Le conseiller en placement du Fonds concerné calculera une fois par an le rendement approprié sur la base des titres détenus dans le portefeuille et il utilisera ce rendement pour calculer le montant à distribuer tous les mois. Les investisseurs sont informés que si le rendement sera fixe, le taux de la distribution variera d'un mois à l'autre. Le rendement sera redéfini au moins une fois par an sur la base des conditions de marché. Dans le cadre des catégories de Parts de distribution à taux fixe la génération de revenu est prioritaire sur la croissance du capital, aussi tout ou partie des commissions et frais payables au Gérant (en sa capacité de Gérant, Distributeur mondial, Agent administratif et Agent de registre) attribuables aux catégories de Parts de distribution à taux fixe pourra-t-elle être imputée sur le capital des dites catégories afin que le revenu soit suffisant pour satisfaire aux paiements des distributions à taux fixe. Les investisseurs sont informés que cette imputation des frais entraînera une érosion du capital et limitera la croissance future de ces catégories de Parts. Les rapports annuels présenteront le détail des frais de gestion imputés sur le capital afin de gérer le niveau de revenu payé aux et/ou disponibles pour les porteurs de Parts des Parts de distribution à taux fixe. Dans des conditions extrêmes de marché, le rendement afférent à la distribution à taux fixe sera redéfini à la discrétion du Gérant afin de veiller à ce que les dividendes ne soient pas payés tant qu'ils ne sont pas couverts par le revenu des investissements sous-jacents. L'attention des investisseurs dans les catégories de Parts de distribution à taux fixe est attirée sur le fait que si ces Parts participeront au même pool d'actifs et supporteront les mêmes frais que les Parts « A », le montant de la distribution à taux fixe sera basé sur le rendement concerné estimé et peut être différent des distributions faites au titre des Parts « A » équivalentes. Si la distribution déclarée est inférieure au revenu réel reçu au titre de ces parts, l'excédent du revenu sera cumulé dans la valeur liquidative de la catégorie de Parts de distribution à taux fixe. Si la distribution déclarée est supérieure au revenu réel reçu, les dispositions précitées relatives à l'imputation d'une partie des frais au capital et/ou l'ajustement du rendement au titre des catégories de Parts de distribution à taux fixe s'appliqueront.

Aucune distribution ne sera versée eu égard aux Parts A (EUR Hgd), C (EUR Hgd) ou I et tout revenu attribuable à l'une de ces catégories de Parts sera reflété dans la valeur liquidative par Part.

Commissions et frais

Frais de transaction à charge des Porteurs de Parts

L'investisseur n'est soumis à aucune commission initiale lors de l'acquisition de Parts B du Fonds. Des frais de rachat conditionnels pourront être dus. Lorsque des Parts B sont rachetées dans le délai de 4 ans à compter de la date d'achat, le produit du rachat y afférent sera soumis à des frais de rachat conditionnels tel que précisé dans le Prospectus consolidé.

La commission initiale maximum qui s'applique à l'achat de Parts A, A (EUR Hgd), A-MD, C, C (EUR Hgd) et I (en tant que % de la valeur liquidative des Parts devant être achetées) ne dépassera pas 5,25 %.

Des frais de conversion de 1 % maximum peuvent s'appliquer aux échanges dans d'autres fonds de la gamme Invesco.

Les Parts de catégorie A, A (EUR Hgd), A-MD, C, C (EUR Hgd) ou I ne donnent lieu à aucun frais de rachat.

Frais d'exploitation annuels du Fonds

Commission de gestion :	Catégorie de Parts	A : 1,00 %	A(EUR Hgd) : 1,00 %	A-MD : 1,00 %	B : 1,00 %	C : 0,75 %	C(EUR Hgd) : 0,75 %	I : 0,00 %
Commission de distribution :	Catégorie de Parts	A : sans objet	A(EUR Hgd) : sans objet	A-MD : sans objet	B : 1,00 %	C : sans objet	C(EUR Hgd) : sans objet	I : sans objet
Frais administratifs* :	Catégorie de Parts	A : 0,27 %	A(EUR Hgd) : 0,27 %	A-MD : 0,27 %	B : 0,20 %	C : 0,20 %	C(EUR Hgd) : 0,20 %	I : 0,10 %
Commission de fiducie* :	Catégorie de Parts	A : 0,0075 %	A(EUR Hgd) : 0,0075 %	A-MD : 0,0075 %	B : 0,0075 %	C : 0,0075 %	C(EUR Hgd) : 0,0075 %	I : 0,0075 %
Frais de garde et de services*** :	Catégorie de Parts	A : 0,001 % - 0,45 %	A(EUR Hgd) : 0,001 % - 0,45 %	A-MD : 0,001 % - 0,45 %	B : 0,001 % - 0,45 %	C : 0,001 % - 0,45 %	C(EUR Hgd) : 0,001 % - 0,45 %	I : 0,001 % - 0,45 %
Ratio total des frais (TER)** :	Catégorie de Parts	A : 1,26 %	A(EUR Hgd) : 1,26 %	A-MD : 1,26 %	B : 2,25 %	C : 1,02 %	C(EUR Hgd) : 1,02 %	I : 0,11 %
Taux de rotation du portefeuille** :	62,51							

(calculé conformément à la note d'application 01/05)

* (Maximum) ** (01/01/08 - 31/12/08) *** Le taux des frais prélevés par le Fiduciaire variera selon le pays dans lequel les actifs d'un Fonds sont détenus.

Le Gérant, le Fiduciaire et leurs délégués sont habilités à récupérer sur les actifs du Fonds des débours raisonnables engagés dans l'exercice de leurs fonctions relatives au Fonds.

Fiscalité

Conformément aux dispositions figurant dans la section « Fiscalité - Irlande » du Prospectus consolidé, le Fonds est domicilié en Irlande à des fins fiscales, mais n'est pas assujéti à l'impôt irlandais sur le revenu et les plus-values. Cependant, un impôt peut survenir si un Porteur Résident irlandais ou Résident habituel en Irlande fait l'objet d'un « événement imposable ». Toutefois, aucun impôt ne frappera le porteur de parts s'il n'est pas Résident irlandais ou Résident habituel en Irlande pour autant qu'il ait présenté une Déclaration appropriée.

Il est recommandé aux porteurs et investisseurs potentiels de consulter leur conseiller financier sur le volet fiscal de leurs participations dans le Fonds.



Publication des valeurs liquidatives

Les valeurs liquidatives sont actualisées quotidiennement et disponibles au siège social du Fonds et sur le site Internet d'Invesco (www.invesco.com). Les Porteurs de Parts de Hong Kong consulteront le site Internet www.invesco.com.hk.

En fonction de la réglementation locale, les valeurs liquidatives seront également publiées dans les quotidiens dont la liste figure à l'Annexe A du Prospectus consolidé.

Achat et vente de Parts

Jours ouvrables et Point de valorisation : Chaque Jour ouvrable en Irlande (tel que défini dans le Prospectus consolidé) est un jour de transaction. L'Heure limite de transaction et le Point de valorisation sont fixés à 10h00 (heure irlandaise) chaque Jour ouvrable. Pour les ordres passés auprès du distributeur secondaire et représentant de Hong Kong, l'Heure limite de transaction est fixée à 17h00 (heure de Hong Kong). Si elles sont acceptées, les demandes de souscription reçues avant l'Heure limite de transaction seront traitées en fonction de la valeur liquidative de la Part de la catégorie en question calculée sur la base du prochain Point de valorisation. Les demandes de souscription reçues après l'Heure limite de transaction seront traitées en fonction du Point de valorisation suivant.

Transactions : Les demandes de souscription, de rachat et d'échange doivent être effectuées conformément aux instructions figurant dans le Prospectus consolidé par fax, téléphone ou par écrit, à l'attention du Distributeur mondial à Dublin ou du sous-distributeur à Hong Kong, tous les Jours ouvrables. Il n'est actuellement pas possible de procéder à des opérations par téléphone avec le sous-distributeur de Hong Kong. Concernant la souscription de Parts, l'expression « par écrit » inclut les ordres envoyés par réseau SWIFT ou autre moyen électronique conformément aux instructions des investisseurs.

Souscription minimum : Le montant minimum de souscription pour les Parts A, A-MD et B s'élève à 1500 US\$ ou 1500 EUR dans le cas des Parts A (EUR Hgd), à 250 000 US\$ pour les Parts C ou 250 000 EUR pour les Parts C (EUR Hgd) et à 5 000 000 EUR dans le cas des Parts I (ou l'équivalent dans l'une des monnaies énumérées dans le document d'instructions type). Il n'y a pas de participation minimale requise pour les Parts A, A (EUR Hgd), A-MD et B. La participation minimale requise pour les Parts est de 50 000 US\$ pour les Parts C ou 50 000 EUR pour les Parts C (EUR Hgd), et de 5 000 000 EUR pour les Parts I (ou l'équivalent dans l'une des monnaies énumérées dans le document d'instructions type). La tranche minimum de souscription complémentaire s'élève à 500 000 EUR pour les Parts I (ou l'équivalent dans l'une des monnaies énumérées dans le document d'instructions type). Le Gérant a toute latitude pour forcer le rachat de toute participation dont la valeur se situe en dessous de la participation minimale requise.

Autres informations importantes

Structure juridique : FCP de droit irlandais autorisé en tant qu'OPCVM

Société de gestion, Promoteur, Distributeur mondial et Agent administratif : Invesco Global Asset Management Limited, Registered Office, 1st floor, George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande

Agent administratif par délégation : BNY Mellon Fund Services (Ireland) Limited, Guild House, Guild Street, International Financial Services Centre, Dublin 1, Irlande

Conseiller en placements : Invesco Institutional (N.A.), Inc., 1166 Avenue of the Americas, New York, NY 10036, Etats-Unis d'Amérique (Il est proposé que Invesco Institutional (N.A.), Inc. change son nom en Invesco Advisers, Inc. le 31 décembre 2009. A défaut de ce changement, Invesco Institutional (N.A.), Inc. continuera d'exercer les fonctions de Conseiller en placements sous son nom actuel.)

Autorité de contrôle : Irish Financial Services Regulatory Authority, PO Box no 9138, College Green, Dublin 2, Irlande

Fiduciaire : BNY Mellon Trust Company (Ireland) Limited, Guild House, Guild Street, International Financial Services Centre, Dublin 1, Irlande

Commissaire aux comptes : PricewaterhouseCoopers, comptables agréés, One Spencer Dock, North Wall Quay, Dublin 1, Irlande

Date de lancement : 1^{er} novembre 1999

Le Prospectus consolidé ainsi que les rapports périodiques peuvent être obtenus gratuitement auprès d'Invesco Global Asset Management Limited et de tous les distributeurs.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

Invesco Global Asset Management Limited, 1st floor, George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande

Téléphone : +353 1 439 8100
Télécopie : +353 1 439 8400
Courriel : queries@dub.invesco.com
Site Internet : www.invesco.com

Invesco Global Asset Management Limited opère sous le contrôle de l'Autorité de réglementation des services financiers en Irlande et appartient à Invesco Ltd.